



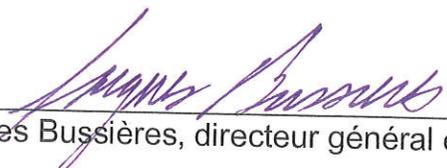
## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement «**RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA ZONE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE NUMÉRO 389-2015** » a été adopté le 12 juillet 2016.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 18<sup>e</sup> jour de juillet deux mille seize.**

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier



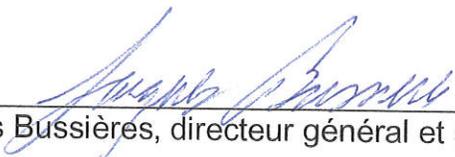
## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « **NUMÉRO 415-2016 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE JOLIETTE** » a été adopté le 12 juillet 2016.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 19<sup>e</sup> jour de juillet deux mille seize.**

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Bussi res, directeur g n ral et secrétaire-tr sorier